



RAPPORT SUR LES RÉSULTATS

UN ONTARIO FORT POUR UN CANADA FORT

UN SOMMET SUR LA CONSOLIDATION DE L'AVENIR DE L'ONTARIO ET LES ARRANGEMENTS FISCAUX DU CANADA



1 RENSEIGNEMENTS DE BASE

«Toutes les provinces doivent disposer du financement qu'il leur faut pour investir dans les programmes et les services essentiels à notre qualité de vie et, ainsi, s'assurer que le Canada demeure un pays où il fait bon vivre, travailler, investir et élever une famille.»

Premier ministre Dalton McGuinty

« Il est clair que cette question ne se limite pas à de l'argent. Elle se rapporte à l'économie, à la société, à la province et au pays que nous tentons de construire.»

Mme Marie Bountrogianni, ministre des Affaires intergouvernementales

Le 21 juin 2006, le premier ministre de l'Ontario, M. Dalton McGuinty, a rassemblé 200 dirigeants de toute la province, en les invitant à se joindre à lui, aux membres du conseil des ministres de l'Ontario et aux représentants et représentantes de l'Opposition officielle, à *Un Ontario fort pour un Canada fort*, un sommet sur la consolidation de l'avenir de l'Ontario et l'amélioration des arrangements fiscaux du Canada. Élément d'une concertation continue, le sommet offrait à divers dirigeants, intervenants et citoyens de l'Ontario l'occasion d'échanger leurs points de vue sur la façon dont les arrangements fiscaux du Canada pourraient mieux assurer notre future prospérité.

Les participants et participantes représentaient toutes les régions de la province, toutes les orientations politiques et tous les secteurs, notamment les affaires, les soins de santé, l'éducation, l'agriculture, les administrations municipales, les groupes communautaires et les milieux universitaires. Ils ont traité d'un sujet que beaucoup considèrent comme austère et complexe, mais ils y ont donné vie, en partageant leurs expériences de service à la population ontarienne et de contribution à l'amélioration de la qualité de vie de notre population et de la prospérité de notre province et de notre pays.

D'antécédents quoique diversifiés, les participants se sont toutefois engagés en commun à l'égard du Canada et de l'Ontario. Grâce à ses compétences, ce groupe de dirigeants a commencé à indiquer la voie de nouveaux arrangements fiscaux : arrangements qui seraient équitables pour toute la population canadienne, édifieraient la prospérité des futures générations, tiendraient compte et profiteraient des réalités économiques et sociales du monde actuel.

La ministre Bountrogianni a ouvert le sommet et souhaité la bienvenue aux participants à cet événement historique. Elle a souligné l'importance de ce sommet et celle d'écouter les points de vue des dirigeants de l'Ontario. Le premier ministre, M. McGuinty, a ensuite présenté sa conception d'arrangements fiscaux dont bénéficierait toute la population canadienne, non pas juste aujourd'hui, mais aussi à l'avenir. Il a souligné les grands changements qu'ont connus notre province, notre pays et le monde, alors que nos arrangements fiscaux n'ont pas suivi. Les participants ont ensuite écouté les délibérations d'un groupe d'experts, qui a partagé ses connaissances et ses opinions. Le reste du jour, on a discuté, en petits groupes, des arrangements fiscaux du Canada et des options de réforme. La concertation s'articulait sur un document d'étude, accessible à <http://www.strongontario.ca/french/summit/DiscussionPaper.pdf>. En fin de journée, les participants ont présenté le résumé de leurs discussions au premier ministre et à la ministre des Affaires intergouvernementales.

Tandis qu'au cours des prochains mois se poursuivront les discussions sur les arrangements fiscaux, nous verrons rétrospectivement dans ce sommet un événement clé du parachèvement et de la consolidation de la position de l'Ontario, ainsi qu'une contribution éclairante au débat national.

2 CE QUE NOUS A DIT LE GROUPE D'EXPERTS

Dans la séance plénière du matin, un groupe d'experts a échangé une série de perspectives sur les arrangements fiscaux. Animé par Mme Frances Lankin de l'*United Way of Greater Toronto*, le groupe d'experts se composait de M. Don Drummond, de Groupe Financier Banque TD, de M. David Lindsay, de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, de Mme Ilse Treurnicht, du District de la découverte MaRS, et de M. Len Crispino, de la Chambre de commerce de l'Ontario.

Les experts ont convenu à l'unanimité que les arrangements fiscaux actuels n'étaient pas aussi efficaces qu'ils le devraient et qu'il fallait les changer pour stimuler la compétitivité de l'Ontario et du Canada et favoriser une haute qualité de vie dans l'économie mondiale du XXI^e siècle.

Voici les conclusions clés du groupe d'experts :

- les arrangements fiscaux doivent encourager la croissance économique, la compétitivité, l'innovation et la prospérité à long terme;
- l'étude des arrangements fiscaux est une importante priorité nationale qui a uni les partis politiques en Ontario; et
- il faut maintenir la concertation pour trouver des solutions au déséquilibre fiscal qui profiteront à toute la population canadienne.

« Il nous faut rectifier le déséquilibre fiscal pour que l'Ontario soit bien placé et puisse ainsi affronter la concurrence dans le meilleur des mondes ... Sans cesse et de façon stratégique, nous devons centrer sur cette tâche nos investissements, nos talents, nos ressources créatives ... »

*Mme Ilse Treurnicht, PDG,
District de la découverte MaRS*

« Le débat sur les arrangements fiscaux ne se limite pas aux questions de points d'impôt entre les gouvernements. C'est une question d'équité pour les citoyens individuels de notre pays et de notre province, ainsi que d'équité dans les services qu'ils reçoivent. »

*David Lindsay, président et PDG,
Association des collèges d'arts appliqués
et de technologie de l'Ontario*

3 CE QUE NOUS ONT DIT LES PARTICIPANTS

Les participants et participantes au sommet ont fort bien compris les défis et les débouchés propres à l'Ontario. Comme les experts, ils ont convenu qu'il importe au plus haut point de remanier les arrangements fiscaux pour l'Ontario et le Canada. En particulier, les participants ont :

- appuyé une approche axée sur les principes;
- convenu que l'Ontario méritait un traitement équitable en transferts et en programmes fédéraux;
- avancé qu'il est indispensable de s'attaquer au déséquilibre fiscal vertical à l'intention des provinces, des territoires, des municipalités et de toute la population canadienne;
- convenu que nos arrangements fiscaux doivent saisir les débouchés et relever les défis présentés par le commerce mondial, la croissance urbaine, la diversité de la croissance sous l'effet de l'immigration, des prix élevés des produits de base et d'un dollar fort; et
- souligné la nécessité de s'assurer que nos arrangements fiscaux aident l'Ontario et le Canada à rester compétitifs et à prospérer dans l'économie mondiale du XXI^e siècle.

« La façon la plus naturelle d'étudier une chose, c'est de la retoucher. Je pense qu'il nous faut revenir à l'approche préconisée par le premier ministre et examiner la transformation de l'économie canadienne depuis l'adoption du présent régime d'arrangements fiscaux, puis déterminer s'il ne convient pas de modifier les arrangements fiscaux. »

Don Drummond, Vice-président principal et économiste en chef, Banque TD

Les participants se font l'écho de l'appel du premier ministre McGuinty, appel à un examen exhaustif et à une réforme fondamentale des arrangements fiscaux du Canada. Ils ont souligné qu'une telle réforme nécessiterait l'élaboration d'une vision nationale commune faisant intervenir tous les ordres de gouvernement – fédéral, provincial/territorial et municipal – y compris l'examen des rôles et des responsabilités de chaque ordre.

Ces opinions, ainsi que certaines idées particulières, ont été examinées dans les discussions sur les principes, les objectifs et les options de réforme.

PRINCIPES

Les discussions sur une réforme des arrangements fiscaux du Canada ont commencé par l'examen de l'approche axée sur les principes avancée par le gouvernement de l'Ontario. Les principes – équité, transparence, responsabilité, pertinence, abordabilité et durabilité – ont été appuyés par les participants. Ceux-ci ont convenu que le gouvernement devrait continuer à suivre cette approche axée sur les principes dans ses discussions avec d'autres provinces, les territoires et le gouvernement fédéral.

Les participants ont formulé plusieurs propositions pour éclaircir et renforcer les six principes et ils en ont ajouté de nouveaux. Deux des nouveaux principes dont on a le plus discuté étaient l'efficacité et la compétitivité.

EFFICACITÉ

Le principe d'efficacité a été évoqué pendant toute la journée : par des experts dans la matinée pendant les groupes de discussion, ainsi que par le premier ministre dans ses observations finales. On a discuté de divers aspects de l'efficacité.

Les participants ont avancé que les arrangements fiscaux devaient tout d'abord favoriser et encourager de façon efficace la croissance économique dans tout le Canada. Puis ils ont conclu qu'il fallait des mesures objectives pour évaluer l'efficacité de nos arrangements fiscaux dans la réalisation des objectifs du programme. En particulier, les participants ont demandé des mesures qui permettraient de déterminer si le programme de péréquation, à sa taille actuelle et suivant sa méthode actuelle d'exploitation, répond à son objectif constitutionnel : offrir aux Canadiens et Canadiennes l'accès à des services raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

COMPÉTITIVITÉ

Au sommet, le principe de compétitivité bénéficie d'un appui étendu. Les participants y ont vu un élément indispensable pour s'assurer que nos arrangements fiscaux favorisent l'innovation et la créativité voulues pour renforcer la situation de toute la population canadienne. Ce principe est considéré comme capital pour que les provinces, les territoires et le pays dans son ensemble se positionnent mieux pour maintenir succès et prospérité.

OBJECTIFS ET OPTIONS

On a demandé aux participants de réagir aux quatre objectifs de réforme des arrangements fiscaux avancés par le Gouvernement de l'Ontario : traitement équitable, rectification de l'équilibre fiscal vertical, amélioration du programme de péréquation et établissement des réformes fondamentales.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Les groupes de discussion ont convenu que les arrangements fiscaux du Canada devaient offrir un traitement équitable à toute la population canadienne, dont celle qui vit en Ontario. Les participants ont convenu qu'il fallait s'attaquer à cet iniquité, en fournissant à l'Ontario le même financement en espèces par habitant en transferts fédéraux dont les autres provinces bénéficient.

« Nos membres ... veulent un système de transport capable d'aider notre province à croître et qui engendrera des emplois pour notre économie. Ils veulent aussi pouvoir passer moins de temps dans la circulation et passer plus de temps avec leur famille ... Il nous faut que le gouvernement fédéral délibère avec les municipalités et le gouvernement provincial pour que nous puissions atteindre ces objectifs. »

Kris Barnier, Association canadienne des automobilistes

« Les villes et les municipalités contribuent beaucoup plus à notre succès dans l'économie mondiale qu'elles ne le faisaient il y a 10, 15 ou 20 ans et, de ce fait, elles assument plus de responsabilités et nécessitent plus de ressources. En attendant qu'on remédie à l'écart, au déséquilibre fédéral-provincial, nous ne voyons pas comment la province pourrait disposer de la capacité fiscale nécessaire à financer les municipalités comme elles devraient l'être. »

Robert MacIsaac, Maire de la Ville de Burlington

En matière de traitement équitable, les participants vont plus loin, en faisant remarquer que toute la population canadienne devrait disposer d'un accès comparable aux programmes et aux services de qualité comparable. On a estimé qu'il était indispensable de mesurer l'obtention d'un « accès comparable » et d'une « qualité comparable » de programmes. On a approfondi l'étude de ce thème dans le contexte de discussions sur le programme de péréquation.

RECTIFICATION DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL VERTICAL

Dans ces discussions, les participants ont exprimé une préférence pour un transfert coordonné de marge fiscale du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, au lieu d'une hausse de transferts d'espèces. Cette préférence était rattachée à l'opinion suivant laquelle il convient d'éclaircir les rôles et les responsabilités de chaque ordre de gouvernement. Les participants ont convenu que les responsabilités de chaque ordre de gouvernement devraient correspondre à sa capacité de créer des revenus; à cet égard, des transferts coordonnés de marge fiscale offrent l'approche la plus pertinente.

Les participants ont en outre déclaré que les transferts coordonnés de marge fiscale se conformeraient aux principes de responsabilisation et de transparence, l'ordre de gouvernement obtenant les revenus étant aussi responsable de l'exécution des programmes et des services correspondants. Dans ce contexte, les participants ont estimé qu'une discussion relative au déséquilibre fiscal vertical devait aussi examiner le rôle des municipalités.

Les participants au sommet ont aussi établi que les provinces et les territoires devaient investir dans l'infrastructure physique et sociale, l'éducation postsecondaire et la formation, ainsi que l'innovation. Ils ont fait observer que l'Ontario disposait du plus faible financement par habitant en matière d'éducation postsecondaire et ont signalé que les arrangements fiscaux qui appuient une économie axée sur les connaissances renforceront notre future compétitivité et notre future prospérité.

AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

On a beaucoup discuté des options particulières d'amélioration de la péréquation, mais les participants voulaient centrer le débat sur l'obtention des résultats jugés nécessaires aux succès d'une redistribution de la richesse. Les options du document de consultation ont fait progresser le débat, mais les participants ont été d'avis qu'aucune option ne pourrait, à elle seule, donner les résultats désirés.

Certaines des options – dont les dégrèvements et les plafonds, une définition plus étendue de la capacité fiscale et une analyse du coût de la vie – sont apparues prometteuses et compatibles avec des principes comme la responsabilisation et l'équité.

Les participants ont exprimé des réserves quant à une adoption, pour la péréquation, d'une norme dite aux dix provinces. Ils ont déclaré qu'une telle approche n'aiderait pas à obtenir les résultats désirés du programme et nuirait à l'économie de l'Ontario, à ses résidents et à l'aptitude du Canada à investir dans la prospérité, la compétitivité et la qualité de vie de toutes les provinces et de tous les territoires.

Les participants ont signalé qu'il n'y a eu aucune tentative de mesurer l'efficacité du programme de péréquation. Ils ont proposé des mesures destinées à déterminer si le programme offre des niveaux de service raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables, comme le spécifie la constitution.

RÉFORMES FONDAMENTALES

Nombre de groupes de discussion ont concentré leur attention sur les réformes fondamentales des arrangements fiscaux et se sont fait l'écho de l'appel du premier ministre pour une commission nationale, y compris tous les ordres de gouvernement : fédéral, provincial ou territorial, municipal. Les participants ont proposé de concevoir une vision nationale commune et des solutions exhaustives, au lieu de s'en tenir à des palliatifs. Ils ont trouvé étrange que nos arrangements fiscaux, conçus en grande partie pour la redistribution interprovinciale dans une économie fermée d'il y a un demi-siècle, n'aient pas été actualisés pour tenir compte du monde réseauté d'aujourd'hui, caractérisé par des économies ouvertes et la libre circulation de la population de part et d'autre des frontières provinciales, territoriales et nationales. Les participants ont convenu qu'il fallait procéder à des réformes fondamentales, mais ils n'ont pas convenu du choix des options. Ils ont préconisé l'examen de toutes les options présentées dans le document de consultation, ainsi que l'élaboration de nouvelles options dans la quête de la réforme fondamentale.

Plusieurs groupes étaient d'avis qu'il faudrait éclaircir et communiquer les rôles et les responsabilités de chaque ordre de gouvernement. Les participants ont estimé que cet exercice contribuerait à s'assurer que les responsabilités de chaque ordre de gouvernement correspondent à la capacité de création de revenus, ce qui permettrait donc d'éclaircir les rapports de responsabilité et d'accroître la transparence. Comme nous l'avons déjà mentionné, on a considéré que le transfert coordonné de marge fiscale était un mécanisme pertinent.

L'idée consistant à télécharger des programmes comme l'assurance-médicaments et le soutien du revenu (dans le cadre de la réforme de l'assurance-emploi) vers le gouvernement général a engendré une saine discussion. Les avis étaient partagés sur cette question, mais on a jugé qu'elle méritait plus d'attention et qu'elle était compatible avec nombre des principes acceptés pour la réforme.

« Notre chambre de commerce continuera d'aider le gouvernement, car nous estimons qu'il s'agit d'une question apolitique. Nous nous emploierons à appuyer le premier ministre et notre gouvernement sur cette question. »

Len Crispino, Président de la Chambre de commerce de l'Ontario

4 PROCHAINES ÉTAPES

« Comment pouvons-nous reconfigurer, reconstruire notre architecture fiscale d'une façon qui réponde aux besoins non pas de la Colline du Parlement, non pas de Queen's Park, non pas de l'Hôtel de ville? Comment la reconfigurerons-nous d'une façon qui réponde aux besoins de la population canadienne au début du XXI^e siècle? »

Le premier ministre Dalton McGuinty

Un Ontario fort pour un Canada fort a été un grand tournant dans la contribution de l'Ontario au débat national sur le déséquilibre fiscal. L'expérience et la prise de conscience partagées en cours de journée nous ont beaucoup contribué à nous inciter à s'assurer de l'équité pour les Canadiens et Canadiennes vivant en Ontario et de la prospérité à long terme du Canada.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par la bonne volonté et la concertation. Le gouvernement de l'Ontario continuera de prendre les messages qu'il a entendus au sommet et de les communiquer dans tout le pays pendant les discussions sur le déséquilibre fiscal.

Nous continuerons aussi de demander à toute la population ontarienne de poursuivre la concertation, de partager son expérience et d'étayer le fait que les arrangements fiscaux actuels du Canada ne répondent pas aux besoins des habitants de l'Ontario et du Canada consistant à investir dans les gens et la prospérité. Qui plus est, nous continuerons de demander aux Canadiens et Canadiennes qui vivent en Ontario de partager leurs idées sur la façon de créer des arrangements fiscaux qui renforcent le Canada.